

PROCÈS-VERBAL **COMITÉ EXÉCUTIF DU LDAC**

Réunion hybride : Stockholm (Hilton Stockholm Slussen Hotel) & Zoom **Mercredi 24 mai 2023** **09h30-12h30**

Président : Iván López van der Veen
Vice-président.e.s : Béatrice Gorez, Juan Manuel Liria et Marc Ghiglia
Rapporteurs (Secrétariat) : Alexandre Rodríguez et Manuela Iglesias

1. Bienvenue du Président et ouverture de la part des autorités hôtes.

Le Président, M. Iván López, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et rappelle qu'aujourd'hui, 24 mai, c'est la Journée européenne de la mer.

Par ailleurs il indique que Mme. Christine Adams (Seas at Risk) a donné sa procuration à M. Raúl García (WWF) et que le quorum suffisant de membres présents et représentés se trouve réuni (la moitié des voix plus une) pour la prise de décisions.

Ensuite, il présente Mme. Emma Nohren, Présidente de la commission chargée de l'environnement et de l'agriculture du Parlement suédois, qui prononce le discours d'ouverture en qualité de représentante gouvernementale de la Présidence suédoise de l'UE.

Mme. Nohren commence son discours en soulignant l'importance des mers et des océans comme source de protéines, régulateur de température, oxygène et puits de carbone. Le bon usage des services que fournissent les océans peuvent constituer une opportunité pour l'avenir de l'humanité, mais également menacer la biodiversité si on met en jeu leur équilibre et leur durabilité. Elle rappelle que l'océan est l'habitat le plus répandu de la Terre, qu'il atteint presque 4 kilomètres de profondeur pour un volume de 1,3 milliards de kilomètres cubes d'eau.

Du point de vue de l'emploi, elle ajoute qu'environ 300 millions de personnes dépendent directement de la pêche, notamment les communautés côtières et les pays en développement, en plus des pays développés. La production de poisson et de produits de la mer n'est pas une question politique mais plurispécifique car elle concerne divers domaines tels que la nutrition, la santé ou encore l'économie. C'est pourquoi toutes les personnes intéressées doivent réaliser un travail pédagogique de défense d'une pêche socialement responsable et environnementalement durable. En ce sens, elle souligne le développement des capacités (formation, hygiène, sécurité, etc.) dans les communautés côtières de pêche.

Quant à la croissance bleue, elle fait le lien avec les objectifs environnementaux et elle explique la stratégie marine menée à bien en Suède, qui inclut la Loi sur les océans et la Loi sur le climat. Pour cela il faut adopter une démarche intégrale par rapport à la chaîne trophique et étudier les impacts découlant du changement climatique et de l'acidification des océans. Il est à ce titre essentiel de disposer d'évaluations solides des stocks et consolider le rôle de la science marine (dans la lignée de la Décennie des Nations Unies).

Mme. Nohren conclut en affirmant qu'il existe une vaste marge de manœuvre pour la gestion halieutique et que la pêche doit ainsi être intégrée dans les stratégies nationales dressées par les états.

Enfin, elle expose quelques recommandations de gestion spatiale maritime suédoise :

- garantie de la cohérence des politiques sectorielles ;
- soutien à l'ensemble de la chaîne de valeur maritime pour son bon fonctionnement ;
- encouragement à la création et au développement d'organisations au sein des communautés locales pour favoriser la croissance bleue ;
- reconnaissance du rôle des femmes et stimulation de l'égalité de genre.

Le Président, M. Iván López, remercie Mme. Nohren pour sa venue et la qualité de son discours, qui a suscité un énorme intérêt.

2. Adoption de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est approuvé sans commentaires ni modifications.

3. Adoption du procès-verbal du dernier Comité exécutif.

Le procès-verbal de la précédente réunion du Comité Exécutif, tenue à Madrid le 30 novembre 2022, est approuvé.

4. Situation des processus FAO et principaux résultats :

- **Note technique / Lignes directrices sur les transbordements et le système de documentation des captures (CDS) - *Esther Boy Carmona***

Mme. Esther Boy Carmona effectue une présentation des lignes directrices volontaires de la FAO sur les transbordements, qui se trouve disponible en suivant ce lien :

https://ldac.eu/images/EN_FAO_VG_Transhipments_Esther_Boy_Carmona.pdf

Les membres posent ensuite leurs questions.

M. Julien Daudu (EJF) souligne l'inquiétude liée aux réglementations spécifiques aux transbordements, qui restent faibles en termes d'application effective. Il suggère aux ORGP d'insister sur le renforcement de ces réglementations et demande si la FAO coopère avec d'autres organismes.

Mme. Esther Boy répond que la FAO fait partie d'un groupe de travail avec l'OMI pour lutter contre les problèmes concernant les équipages à bord, ainsi que travailler à des accords de collaboration avec d'autres organisations. Si elle souligne qu'un élément de conflit est le contrôle des porte-conteneurs, elle précise aussi l'importance de voir se produire un échange d'information fluide, puisque la pêche INDNR doit absolument être poursuivie. Un échange adéquat d'information permet d'éviter dans une large mesure que les porte-conteneurs entrent dans les ports sans respect pour l'Accord relatif aux mesures du ressort l'état du port de la FAO.

M. Edelmiro Ulloa (OPNAPA) signale les grands progrès de la FAO en matière de contrôle des transbordements et débarquements. Il précise qu'il existe des flottilles comptant des milliers de navires qui transbordent sans contrôle, de manière opaque, et sans que l'on sache à quelles activités elles se livrent. Il reconnaît que le maillon faible, ce sont les transbordements en haute mer de certaines flottes africaines et asiatiques.

Mme. Esther Boy déclare qu'effectivement, si les transbordements sont nécessaires et légaux, pour ce type de flottes il faut qu'ils soient proportionnels à la réglementation pour pouvoir être réalisés de manière correcte. Les directives volontaires servent également à éviter la pêche INDNR, ce qui rend fondamentale leur mise en œuvre ; sans oublier que les états doivent assumer leurs responsabilités.

M. Harouna Lebaye (membre d'AFRIFISH-Net de Mauritanie) souligne que si les transbordements sont très importants, il faut aussi reconnaître le manque de mesures pour un contrôle correct, et il suggère que tous les transbordements devraient être déclarés.

- **Guide FAO sur la responsabilité sociale sur les chaînes de valeur de la pêche et l'aquaculture**
Mme. Mariana Toussaint (FAO) fait une présentation, disponible ici : https://ldac.eu/images/FAO_Social_Responsability_in_Fisheries_VC_LDAC_ExCom_24_May_2023_M.Toussaint.pdf

5. État des lieux concernant les documents de travail et le rôle de conseiller du LDAC :

POUR ADOPTION :

- **Projet de lettre du LDAC adressée à la DG MARE : Soutien à la résolution des interlocuteurs sociaux du secteur de la pêche en matière de lutte contre le travail forcé (GT5)**

M. Alexandre Rodríguez, Secrétaire général, expose le contenu de ce projet de lettre.

L'envoi de celle-ci est approuvé. Elle peut être consultée ici :

https://ldac.eu/images/EN_LDAC_Letter_Support_Resolution_EU-Social-Partners_Forced_Labour_29May2023.pdf

POUR INFORMATION (travail en cours) :

- **Projet d'avis du LDAC sur les activités minières en eaux profondes en haute mer (GT5)**

M. Alexandre Rodríguez, Secrétaire général du LDAC, explique que le projet d'avis s'axera sur les rares études scientifiques existant concernant les impacts environnementaux. Il précise qu'au mois de juillet, une nouvelle réunion aura lieu.

Pour la rédaction de cet avis, M. Rodríguez demande aux membres de mettre à la disposition du Secrétariat du LDAC les études, preuves ou nouvelles dont ils auraient connaissance en la matière. Et il les encourage, s'ils sont intéressés, à faire partie du groupe de rédaction, ce pour quoi il leur suffira de le contacter.

M. Raúl García (WWF) encourage la reprise de cette action et suggère de rester en contact avec M. Matt Gianni. Il souligne la nécessité d'un leadership sur la question de la part des pays qui ont demandé un moratoire ou mise en veille prudentielle. Pour lui, dès que l'avis du LDAC aura été approuvé, il faudrait l'envoyer à la Commission européenne et aux États membres.

- **Projet d'avis du LDAC sur la coopération entre l'UE et le Maroc (GT5)**

Le coordinateur du Groupe de réflexion FG), M. Raúl García, résume l'état d'avancement du projet d'avis, soulignant qu'il va s'entretenir avec les représentants des syndicats, M. Juan Manuel Trujillo et M. Andrea Albertazzi, pour leur demander de couvrir la partie consacrée à la dimension sociale et aux aspects du droit du travail.

Il ajoute qu'un délai raisonnable sera accordé pour clore les volets en attente de finalisation, tandis que ceux qui ne seront pas achevés pourront être approuvés et envoyés plus tard.

Par ailleurs, il rappelle l'importance d'approfondir l'étude sur les filets maillants dérivants en Méditerranée (information sur le site de l'ACCOBAMS).

Mme. Béatrice Gorez (CFFA-CAPE) estime que le projet d'avis doit se centrer sur la question de savoir s'il existe des éléments supplémentaires en plus de l'accord pour une pêche durable, et qu'il faut se montrer très prudent à cause des cas de corruption qui se sont produits au Maroc récemment (elle rappelle le « Morocco Gate »).

Mme. Vanya Vulperhorst (Oceana) suggère qu'une section spécifique de l'avis pourrait être consacrée à la problématique des filets dérivants, et la faire parvenir à l'Unité adéquate de la CE.

6. Rapport résumé concernant les actions des derniers Groupes de travail du LDAC (21-23 mars 2022) :

• Groupe de Travail 1 - Pêcheries de thonidés et leurs ORGP

Le président, M. Michel Goujon, résume les principales actions/thématiques.

- Océan Atlantique - ICCAT : un avis a été approuvé au mois de novembre 2022.
- Océan Indien – CTOI : l'avis a été envoyé en avril 2023.
- ATLAFCO-COMHAFAT : concernant la mise en place du Protocole d'accord entre le LDAC et la COMHAFAT, le GT1 et le GT4 du LDAC travailleront ensemble avec la COMHAFAT pour rédiger un projet d'avis sur la possibilité de continuer à développer un programme scientifique régional complet d'observateurs en mer, et un système régional de contrôle portuaire.

• Groupe de Travail 2 - Pêcheries de l'Atlantique Nord et leurs ORGP

Le Président, M. Xavier Leduc, résume les principales actions réalisées :

- Pêcheries de l'Atlantique nord-est - NAFO : Le LDAC commencera à rédiger son projet d'avis.
- Gestion du crabe des neiges à Svalbard : Si un membre soutient la proposition effectuée par M. Jarek Zielinski, le Secrétariat rédigera des termes de référence pour convoquer un groupe de réflexion sur la question, en vue de produire un avis.
- Pêcheries de l'Atlantique nord-est dans les eaux - NEAFC : le représentant de la CE, Mindaugas Kisieliauskas, enverra au LDAC des informations à faire passer entre ses membres.
- Négociations avec la Norvège, le Royaume-Uni et les Îles Féroé : les représentants de la DG MARE seront invités à présenter une mise à jour au cours de la prochaine réunion du GT2 sur ce sujet.
- Accord de commerce et de coopération (TCA en anglais) entre le Royaume-Uni et l'UE : le LDAC surveillera de près les dernières nouveautés relatives au Comité spécialisé de pêche à travers le groupe Inter-CC Brexit. Le LDAC assistera régulièrement à ces réunions périodiques et informera ses membres des résultats obtenus. La prochaine réunion sera organisée par le LDAC à la fin juin.
- Proposition de création d'un forum des parties prenantes de l'UE à l'OPANO/NEA : Les Secrétariats du PELAC et du LDAC étudieront la possibilité de convoquer un groupe de discussion conjointe (ouvert aux autres CC) pour débattre d'une note de synthèse consacrée aux éventuels scénarios et

modalités de création d'un forum de parties prenantes de l'UE en matière de pêche dans l'Atlantique nord-est. En cas d'accord, les secrétariats étudieront la possibilité d'engager une procédure d'adoption d'avis conjoint sur cette question.

- **Groupe de Travail 4 - Accords de partenariat pour une pêche durable UE / pays tiers**

Le Président, M. Julio Morón, résume les actions réalisées :

Au sujet des Accords de partenariat pour une pêche durable (APPD) :

- La représentante de la CE, Mme. Marta Morén, a demandé à tous les membres du LDAC d'envoyer leurs commentaires concernant les différents APPD par écrit.
- Une présentation de la DG MARE sur les résultats du rapport d'évaluation des APPD de l'UE sera incluse à l'ordre du jour du GT4 d'octobre 2023.
- Les consultants des différentes évaluations en cours (Santo Tomé et Gambie) partageront les nouvelles consultations avec le LDAC.

Au sujet de la dimension sociale dans les APPD :

- Une lettre de soutien à la « Résolution des interlocuteurs sociaux du secteur de la pêche maritime en matière de lutte contre le travail forcé » (ETF et EUROPÊCHE) a été rédigée en vue d'être envoyée à la CE.
- La version provisoire d'une lettre du LDAC sur la révision à mi-parcours du projet FishGov II a été distribuée aux membres du GT4 pour approbation, demandant le soutien des plateformes d'acteurs non étatiques et d'AFRIFISH-Net. La lettre a été approuvée et envoyée à la DG MARE et la DG INTPA le 26 avril.

Au sujet de la portée et du réseau de partenariats externes :

- AFRIFISH-Net : le protocole d'accord avec le LDAC sera signé aujourd'hui, à la conclusion de cette réunion.
- ATLAFCO/COMHAFAT : le LDAC continuera à travailler avec la COMHAFAT pour organiser un atelier conjoint consacré à l'application des APPD en Afrique. Cette question sera débattue lors de la réunion annuelle de coordination. De même, le LDAC suivra le développement de la formation et de l'opérativité des observateurs régionaux en mer, ainsi que des programmes d'inspection de contrôle harmonisé dans les ports, en coordination avec le GT1.
- ECOFISH+/COI : une tentative de reprise des contacts aura lieu pour étudier la possibilité de s'unir à certaines actions spécifiques ou livrables / études de cas de ce vaste programme, qui se déploiera jusqu'en septembre 2024 afin d'améliorer la croissance économique équitable à travers l'encouragement d'une pêche durable dans les régions EA-SA-IO.

- **Groupe de Travail 5 - Questions transversales**

M. Julien Daudu résume les actions les plus importantes du groupe qu'il préside.

Lutte contre la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INDNR)

- Le LDAC a envoyé une lettre ¹ à la DG MARE au sujet du rapport spécial de la Cour des comptes européenne (TCE) sur la politique INDNR de l'Union européenne.
- Concernant l'avis conjoint LDAC-MAC sur le rôle et l'impact de la flotte de grande pêche chinoise pour les pêcheries et le commerce du monde entier : la réponse de la Commission à cet avis est

¹ Lettre disponible sur :

https://ldac.eu/images/EN_LDAC_Letter_Assessment_ECA_Report_EU_Policy_Fight_IUU_Fishing_8may2023.pdf

attendue, l'avis ayant été envoyé au mois de décembre 2022, en vue de réfléchir lors de prochaines réunions du LDAC et pouvoir continuer le travail sur la question. Elle sera d'ailleurs mise à l'ordre du jour de la prochaine rencontre du GT5.

- Projet d'avis du LDAC pour améliorer la coopération et la gouvernance en matière de pêche entre l'Espagne, l'UE et le Maroc : le projet d'avis mis à jour a été envoyé aux membres du GT4 et du GT5 et le travail va se poursuivre au cours des prochains mois pour une éventuelle adoption.
- Le LDAC s'est joint au projet d'avis du MAC sur le contrôle des importations². L'avis conjoint a été envoyé à la CE le 21 avril 2023.
- Au deuxième semestre de l'année, une note de synthèse devrait être rédigée au sujet des enjeux et opportunités de la dimension extérieure de la PCP « aujourd'hui et demain ». Le Secrétariat commencera à comparer tous les documents et informations pertinents basés sur des consultations et avis précédents et pourrait convoquer un groupe de réflexion dans ce but de manière à pouvoir présenter des résultats et recommandations lors de prochaines réunions.
- Le 16 juin, une conférence consacrée à la transition énergétique sera organisée : en cas d'idée ou proposition, elle sera transmise à la DG MARE.

Gouvernance internationale des océans :

- Activités minières en eaux profondes : des informations sont recueillies pour pouvoir dresser un projet d'avis (ouvert à d'autres CC) sur le suivi des activités minières en eaux profondes, dans les eaux internationales.
 - Le LDAC suivra de près les délibérations des négociations du Code minier de l'AIFM.
- À titre informatif, le 17 mai le GT spécifique du Secrétariat général de la pêche s'est réuni, et une présentation des derniers éléments du travail de l'ISA a eu lieu, notamment les négociations relatives au Règlement d'exploitation des activités minières en eaux profondes.
- Le LDAC continuera à suivre de près les processus de l'ONU qui relèvent de son intérêt : BNJ, CBD, UNGA, Déclaration pour une pêche responsable et Conférence d'examen de l'UNFSA.

Dimension sociale de l'UE et travail avec le Comité de dialogue social de l'UE : le Secrétariat lancera un appel à intérêts et créera un groupe de réflexion (FG) pour débattre de la récente proposition de la Commission à propos d'une Directive sur la diligence raisonnable en matière de durabilité des entreprises, et décider des prochaines étapes à suivre (c'est-à-dire si on doit envisager la possibilité de soumettre un avis). Ce FG pourrait également couvrir certains des aspects compris dans la Communication sur le travail digne dans le monde, comme l'interdiction sur le marché unique des produits provenant du travail forcé.

7. États des lieux des partenariats du LDAC :

- **ATLAFCO-COMHAFAT**

Puisque finalement aucun représentant de la COMHAFAT n'a pu venir, ni se connecter à la réunion, ce point de l'agenda sera traité lors des prochaines réunions du LDAC.

- **AFRIFISH-Net**

Le Président d'AFRIFISH-Net, M. Gaoussou Gueye, expose les questions sur lesquelles les deux organisations pourraient collaborer, en soulignant trois aspects :

² Avis disponible sur : https://ldac.eu/images/MAC_LDAC_Advice_-_IUU_Import_Controls_21.04.2023.pdf

1. Suivi et contrôle des accords et programmes d'accès et des Zones de protection spéciale entre l'Union européenne et les pays africains et l'Union africaine, en vue d'établir un accès public, identifier les forces et les faiblesses ainsi que documenter certaines des bonnes pratiques d'information relatives à de futurs accords et interventions.
2. Conscientisation et sensibilisation des communautés côtières et halieutiques, y compris les responsables de la prise de décisions et autres parties prenantes, en matière d'accords et leurs implications pour les modes de vie des personnes et de l'économie africaine.
3. Développement des capacités des cinq plateformes régionales de l'ANE (membres d'AFRIFISH-Net) de sorte à créer les preuves nécessaires concernant les politiques, les réformes et les programmes/projets de pêche et d'aquaculture qui serviront de base au travail de promotion d'AFRIFISH-Net.

Le Président du LDAC, M. Iván López, remercie M. Gueye pour son intervention et se félicite de voir que le Protocole d'accord signé par les deux organisations permettra d'articuler le travail conjoint sur des questions importantes pour la pêche européenne et africaine.

ACTION :

- **Les Secrétariats du LDAC et AFRIFISH-Net s'occuperont de coordonner des réunions périodiques pour réaliser les priorités fixées dans le Protocole d'accord.**

- **Fondation Afrique-Europe**

Mme. Béatrice Gorez (CFFA-CAPE) explique qu'une lettre a été envoyée,³ avec pour objet de demander la participation du LDAC à la création récente d'un Groupe stratégique UE-Afrique consacré à la gouvernance des océans, et qui viserait à encourager une coopération plus étroite entre l'Afrique et l'Europe sur des questions liées aux océans, en mettant à profit et en complétant les initiatives et projets en cours. En dépit de plusieurs rappels au sujet de l'envoi de cette lettre, pour le moment aucune réponse n'a été reçue.

8. Mise à jour sur le séminaire du LDAC consacré aux entreprises halieutiques affichant des investissements dans les pays tiers.

Le Président, M. Iván López, indique que le travail a commencé sur un projet de programme. Il ajoute qu'un certain retard a été pris du fait de changements au sein du Secrétariat général de la pêche du gouvernement espagnol, mais il souligne que ce Secrétariat a confirmé son désir de collaboration. La bonne nouvelle est qu'une date a été fixée, et un lieu concret : la semaine du 16 octobre à Vigo. Quelques 100 à 150 personnes maximum sont envisagées. Les prochaines étapes consisteront à trouver des sponsors qui contribueront à la réalisation du séminaire. De plus, le Comité organisateur ou de pilotage, qui s'occupe de dresser le programme, mettra en place une équipe qui aidera à la logistique et à l'organisation de l'événement. De plus amples nouvelles sont attendues prochainement.

Mme. Béatrice Gorez intervient pour dire que l'ambition de ce séminaire est le développement, de la part de l'UE, d'un cadre juridique soucieux de la transparence et de la durabilité des investissements halieutiques dans les pays tiers, pouvant être extrapolé non seulement aux navires de pêche de l'UE mais aussi à ceux qui ne sont pas communautaires, en particulier les chinois, de

³ Lettre disponible sur : https://ldac.eu/images/FINAL_LDAC_Letter_to_Africa-Europe_Foundation_7Dec2022.pdf

sorte à assurer une égalité de traitement et de conformité (le fameux « *level playing field* ») et une concurrence loyale. Elle propose aussi d'inclure des exemples de bonnes et de mauvaises pratiques de pays et entreprises européens.

M. Edelmiro Ulloa propose, au nom d'ARVI-ACEMIX, son soutien logistique au Secrétariat, au Comité organisateur pour la mise en place de l'événement à Vigo, s'il a finalement lieu.

M. José Ramón Fontán (ANEPAT) est d'accord avec Mme. Gorez sur le fait d'inclure, parmi les sociétés mixtes, celles qui ont un capital non communautaire mais une présence dans les pays africains, pour qu'elles soient soumises aux mêmes standards et règles que les entreprises dont le capital est européen. Il fait notamment allusion aux investissements de pays comme la Chine ou la Turquie dans des pays comme la Mauritanie.

M. Francisco Mari (Bread for the World) fait remarquer qu'il est important d'avoir des représentants des autorités et communautés halieutiques du continent africain et de détailler la législation en matière non seulement d'investissements halieutiques mais aussi industriels et agricoles qui y sont liés, puisque certaines lois nationales peuvent être interprétées de manière souple. Il convient d'adopter une approche à 360 degrés pour lever le voile sur les intérêts des investissements halieutiques.

M. Iván López remercie les interventions réalisées et s'engage à aborder tous les aspects soulevés et à les inclure dans le programme, ainsi qu'à inviter les représentants de la FAO pour qu'ils présentent l'étude qui vient d'être publiée sur les modalités d'accès des accords de pêche avec les pays tiers.

9. Retours concernant le travail Inter-CC

Du fait du peu de temps disponible, M. Alexandre Rodríguez, le Secrétaire général du LDAC, enverra ces informations par écrit au lieu de les exposer oralement ici.

10. Questions diverses et clôture de la réunion.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, le Président lève la séance. Il remercie les membres et les observateurs pour leur présence et leur collaboration, le Secrétariat du LDAC pour son travail d'organisation et de coordination logistique et documentaire, et l'équipe des interprètes pour leur excellent travail.

La séance est levée.

ANNEXE I : LISTE DES PERSONNES PRÉSENTES
24 mai 2023 - Stockholm/Vidéoconférence

PERSONNES PRÉSENTES PHYSIQUEMENT

1. Iván López. AGARBA/CEPESCA
2. Béatrice Gorez. CFFA-CAPE
3. Sara Fröcklin. SSNC
4. Vanya Vulperhorst. OCEANA
5. Jacopo Pasqueiro. EBCD
6. Raúl García. WWF
7. Aivaras Labanauskas. Lithuanian Long Distance Fisheries Association
8. Edelmiro Ulloa. OPP3 / OPNAPA / ACEMIX
9. Francisco Mari. Bread for the World

PERSONNES PRÉSENTES via ZOOM

10. Luis Vicente. ADAPI
11. Tim Heddema. Dutch Pelagic Fisheries Association
12. Felicidad Fernández. ANFACO/AIPCE-CEP
13. Rocío Béjar. CEPESCA
14. Juan Manuel Liria. CEPESCA
15. Javier Garat. CEPESCA
16. Emil Remisz. NAPO
17. Marc Ghiglia. CNPMEM
18. Sean O'Donoghue. KFO
19. Ángela Cortina. OPNAPA

PRÉSIDENTS ET VICE-PRÉSIDENTS DES GT PRÉSENTS OU CONNECTÉS PAR ZOOM

20. Michel Goujon. GT1 (virtuel)
21. Xavier Leduc. GT2 (présentiel)
22. Julio Morón. GT4 (présentiel)
23. Julien Daudu. GT5 (présentiel)

OBSERVATEURS PRÉSENTS PHYSIQUEMENT

24. Emma Nohren. Présidente du Comité de l'agriculture et de l'environnement - Parlement de Suède.
25. Héctor Martín Fernández. Bolton Food
26. Juana Parada. ORPAGU
27. Mariana Toussaint. FAO

DÉLEGATION DE CAOPA / AFRIFISH-Net PRÉSENTE PHYSIQUEMENT

28. Dawda Foday Saine (Gambie)
29. Ahmed Muktar Hamad Gamal (Madagascar)
30. Antónia Adama Djaló (Guinea Bissau)
31. Nancy Marcia Onginjo (Seychelles)
32. Gaoussou Gueye (Sénégal)
33. Abdoulaye Soumah (Guinée)
34. Dorcas Kilola Malogho (Kenya)
35. Harouna Lebaye (Mauritanie)

36. Raissa Nadege Leka Madou (Côte d'Ivoire)
37. James Judex Rampaul (Maurice)
38. Lalaina Miarisoa Rakotonaivo (WWF Madagascar)
39. Okeloh Namadoa (Kenya) – Secrétaire général d'AFRIFISH-Net

OBSERVATEURS (via Zoom)

40. Anertz Muniategi. ANABAC
41. Stephanie Czudaj. GIZ
42. José Ramón Fontán. ANEPAT
43. José Manuel Beltrán. OPP-7 Burela
44. Clara Gitto. Earthworm Foundation
45. Ana Sedenko. Ministère de l'agriculture de la République de Lituanie.
46. Esther Boy Carmona. FAO
47. Mohamed Sadiki. COMHAFAT
48. Ignacio Fresco. OCEANA

SECRETARIAT DU LDAC - PRÉSENTS PHYSIQUEMENT

49. Alexandre Rodríguez. LDAC
50. Manuela Iglesias. LDAC